CULTURE NATIONALE ET CONSTITUTION : QUE PEUVENT FAIRE LES ÉLUS LOCAUX ?

mercredi 14 novembre 2012

"Indépendamment des jugements portés sur les acteurs politiques locaux (qui n'engagent que leur auteur) cette opinion d'un citoyen est source d'inspiration et d'initiative pour tout algérien soucieux de sortir de la désertification massive dans les communes en matière d'activités et de développement culturel.

Si le point de vue exprimé a pour point de départ géographique une localité amazighophone de la Soummam, la réflexion est transposable aux autres environnements culturels, identitaires et idéologiques des autres régions du pays''

Elections locales, droits constitutionnels et Tamazight

QUE PEUVENT FAIRE LES ELUS LOCAUX EN MATIÈRE CULTURELLE ?

Tahar HAMADACHE, Le 13 novembre 2012

Qu'est-ce qu'un bougre viendrait trôner en haut d'une liste électorale s'il n'a pas auparavant eu vent de l'existence d'une loi fondamentale, c'est-à-dire d'une constitution de la République algérienne, encore aujourd'hui démocratique et populaire ?

Une constitution qui garantit un certain nombre de droits dits constitutionnels.

J'ai personnellement fait, samedi dernier, le tour des états-majors électoraux de la ville d'Akbou et je me suis rendu compte qu'il n'y a pas qu'un seul bougre parmi les âmes qui se considèrent éligibles dans cette circonscription.

À chaque siège de campagne, je salue et je demande si je peux disposer du programme électoral en arabe, en tamazight et, si possible, en français en tant que langue de communication et de médiatisation.

Et je demande aussi ce s'il y a quelque chose de prévu dans leur programme concernant tamazight.

La réaction la plus commune est d'abord de me rire au nez, de me prendre pour un emmerdeur ou pour un dérangeur et de me rendre en conséquence, de sorte à profiter pour se distraire à mes dépens.

Tout ce qu'il y a d'intelligible dans ce qu'on m'a le plus souvent répondu, c'est que l'on ne rédige pas le programme en tamazight « puisqu'on la parle » et là, je leur demande s'ils ne pensent pas que leur programme serait plus crédible s'ils pouvaient en lire un paragraphe, de temps à autre, dans la langue de la campagne, afin de ne pas changer de registre linguistique comme on change de veste dès qu'on sort du discours oral. L'attention commence à ce moment à être piquée. Ils ne désespèrent généralement pas à ce premier écueil et veulent continuer de se rire de ma barbe, par ailleurs rasée de près pour la circonstance.

Je leur demande ensuite s'ils ont l'intention de travailler, une fois élus, contre tamazight du moment qu'ils promettent tout mais rien sur tamazight.

Là, ils répondent comme s'ils se sont préalablement concertés que tamazight est une affaire politique, qu'il faudra pour sa promotion s'adresser aux députés de la nation.

C'est l'occasion pour moi de leur rappeler que l'on peut dire que les députés se sont pour une part importante acquittés de leur tâche étant donné qu'ils avaient voté l'article 3 bis de la constitution qui fait de tamazight « aussi » une langue nationale. Là, ils ne savent déjà plus quoi proposer à revendiquer auprès des députés pour continuer de se moquer de moi.

Je précise qu'une fois une loi de ce genre, qui constitue un droit constitutionnel, est votée par le parlement, il est du ressort des élus locaux de trouver les moyens à leur portée de donner une suite concrète à ce texte de loi. Nouvelle difficulté argumentative pour mes interlocuteurs qui sont loin de penser que, du moment que tamazight est « aussi » langue nationale, ils ont la charge de concrétiser d'une manière ou d'une autre cette disposition législative constitutionnelle.

C'est alors le moment de leur demander s'ils se préparent à intégrer un chapitre dans leur budget prévisionnel annuel dans l'intérêt de tamazight et de ce qui y a trait. De plus en plus démunis, les uns ayant déjà la gorge sèche et pénétrés de la crainte d'avoir affaire à d'autres emmerdeurs de mon acabit, ils sautent sur l'occasion de cette question pour chercher à m'extorquer des réponses susceptibles de servir à berner ceux de mon espèce qui viendront à les tarauder après moi.

Je leur énumère dans le désordre et de manière plus ou moins spontanée le financement d'artistes et de chercheurs autonomes s'ils sont réputés proposer des projets allant véritablement dans le sens de la promotion des arts et des sciences en relation directe avec tamazight,

le soutien aux écrivains, dramaturges et poètes,

l'acquisition au bénéfice des bibliothèques communales et scolaires de tous les ouvrages écrits et audiovisuels qui présentent un intérêt culturel minimal,

le financement de colloques sur ce qui a trait à tamazight,

d'opérations d'alphabétisation en tamazight en direction des adultes afin qu'ils puissent noter par écrit les éléments culturels dont leur mémoire regorge,

l'appui logistique aux chercheurs dont la commune sera l'hôte et dont les travaux promettent d'avoir un impact souhaitable sur l'une ou l'autre des dimensions de l'amazighité,

la participation au financement de grandes œuvres cinématographiques s'il y a lieu, etc.

Une fois repus de propositions, et ne désespérant pas d'avoir le dessus sur le vieux morveux qui vient ainsi fourrer son nez dans leurs petites combines sans crier gare, ils me rétorquent que de telles propositions budgétaires ne risquent pas d'être dotées par le ministère des finances. C'est quant à moi l'occasion rêvée pour les assurer que ce sera alors l'occasion pour le maire de se justifier et gagner l'estime et le respect qu'il méritera alors, et aux militants ainsi qu'à l'opinion publique de faire pression tant sur les pouvoirs publics allocateurs que de nouveau sur les députés de la nation pour les pousser à adopter des positions dignes au sujet de tamazight.

Trois incidents que je crois majeurs

et une satisfaction relative ont marqué ma tournée.

Au siège du FFS, un monsieur Attali (c'est son nom, parait-il, même s'il n'est en aucune manière le chef des Huns) a vite fait de me traiter d'agent de Djamel Zenati. Je découvre ainsi que là, Zenati est, pour qualifier l'autre, un substitut du DRS tandis que, au siège du FLN, on ne m'a pas accusé d'être la main de l'étranger cette fois-ci.

Au siège du RND, on a été si ordurier dans leurs réponses que je suis vite allé à la conclusion concoctée pour l'occasion, consistant à faire prendre connaissance de l'existence de la Constitution et conscience qu'un candidat qui viendrait travailler à l'encontre des droits constitutionnels de ses électeurs n'a strictement rien à faire dans une assemblée élue.

C'est qu'une personne qui veut dignement user de son droit à l'éligibilité doit connaître la constitution, connaître les droits constitutionnels de ses concitoyens, les protéger, les concrétiser et les promouvoir sans quoi ce serait idiot de voter sur des voyous qui ne reconnaîssent pas de droit constitutionnel à leurs ouailles.

Et tamazight est un droit constitutionnel, et un élu ne peut plus l'ignorer sous peine de travailler pour un apartheid linguistique qui ne servirait que les scribes arabophones, apartheid par ailleurs décalé puisque l'arabe populaire est désormais le parent pauvre de la constitution algérienne.

La seule satisfaction, relative, m'est venue de la liste indépendante, drivée par M. Mouloud SALHI lequel m'a exhibé dès l'approche le point 51 de ses propositions électorales où il est écrit : « Promouvoir la culture algérienne et particulièrement la culture amazigh en organisant et en soutenant toutes les manifestations culturelles et artistiques en collaboration avec le mouvement associatif, le comité des fêtes de la ville et les différentes institutions locales, régionales et nationales et encourager les fêtes locales (fête de l'olive, festival du théâtre, de la poésie, musique, cinéma, kermesses pour enfants, foire du livre, etc. »). Il a aussi déclaré que le programme rédigé en tamazight est sous presse (il devait être prêt hier lundi ou aujourd'hui).

Voir en ligne : http://forumdesdemocrates.over-blog...